

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
15 AVRIL 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT le 15 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOULIAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Lysiane BARDET, Anita BONNIN, Marie BOYER, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Anne-Marie DARAN, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Marie-France FRADIN, Patricia LHYVERNAY, Christine WANNER, Dominique ALCALA, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Frédéric DELHOMME, Jean-Pierre FAVROUL, Jean-Pierre FIORUCCI, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU.

POUVOIRS DONNES :

Mme Florence PITOUN à M. Christian BLOCK
M. Fabrice BROUCAS à M. Franck LECALIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Evelyne DUPUY

Le Maire introduit la séance en rappelant qu'il s'agit principalement aujourd'hui de voter le budget de l'année 2008.

Il tient en premier lieu à remercier le Directeur Général des Services ainsi que le Directeur des Services Techniques pour leur efficacité et leur compétence dans l'élaboration du budget. Il ajoute qu'une bonne administration facilite la tâche des élus et contribue à donner une bonne image aux administrés.

Il tient également à remercier le Conseiller délégué au Finances, Monsieur Franck Lecalier, pour son investissement dans la préparation du budget et son adaptation rapide aux particularités de la comptabilité publique et de sa nomenclature M14.

Il avertit ensuite le Conseil que la commune est dans une période nécessaire de rigueur budgétaire, ce qui signifie qu'il faut porter plus d'attention à la gestion financière en fonction de l'évolution des recettes. Il annonce cependant que des rentrées fiscales sont probables à moyen terme en raison des projets immobiliers et économiques en cours sur la commune. Il ajoute que la réforme de la Taxe professionnelle unique encourage précisément le développement économique, qui doit bénéficier à l'ensemble de la population. Il rappelle sa volonté de valoriser et protéger la plaine de Bouliac afin qu'elle retrouve tout son dynamisme, et explique que la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme permettra de conforter la sécurité des biens et des personnes. Il réaffirme son engagement pour renforcer la qualité de l'environnement.

Il annonce un budget riche, qui permettra de terminer les travaux qui ont été commencés : entre autres les équipements de la Plaine des Sports, l'aménagement des Ateliers municipaux, la réfection des tennis, la réfection du système électrique de l'école primaire avec l'installation d'un ascenseur pour handicapés et le renouvellement du parc informatique ; des rideaux de scène pour la Salle des fêtes ou l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques.

Il précise que le financement de ces investissements est possible grâce à l'autofinancement, ainsi qu'un emprunt de 200 000 €. Il propose également une augmentation des taxes locales de 5%. Il conclut en disant que les engagements pris seront tenus.

2008-04-01

BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2007

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2007 comme indiqués ci-dessous :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	2 227 158.22	2 523 438.84	+ 296 280.62
Investissement	1 378 109.14	1 569 722.24	+ 191 613.10
Restes à réaliser	311 726.31	0.00	- 311 726.31

Vote du Compte de Gestion 2007

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé, lors d'un précédent Conseil, le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différents sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-02

BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	296 280.62 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	583 421.51 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	879 702.13 €

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent)	191 613.10 €
Résultat comptable cumulé (déficit)	- 301 412.72 €
<i>Dépenses d'investissement restant à réaliser</i>	<i>311 726 .31 €</i>
<i>Recettes d'investissement restant à réaliser</i>	<i>0.00 €</i>
Solde des restes à réaliser (déficit)	- 311 726.31 €
Besoin (-) réel de financement	- 421 525.93 €

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du Besoin réel de fonctionnement	- 421 525.93 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	458 176.20 €

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-03

BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2008

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2008 du budget général. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	818 600.00	70 Vente de produits	30 600.00
012 Charges de personnel	1 173 166.00	73 Impôts et taxes	2 002 944.00
65 Autres charges de gestion	388 400.00	74 Dota°, subven°, participa°	486 034.00
66 Charges financières	56 170.59	75 Autres produits de gestion	22 000.00
67 Charges exceptionnelles	2 500.00	013 Atténuations de charges	15 200.00
68 Provisions et amortissements	10 000.00	77 Produits exceptionnels	32 266.00
022 Dépenses imprévues	100 000.00		
		002 Excédent de fonctionnement	458 176.20
023 Virement sect fct	483 883.61		
042 Opéra° d'ordre	14 500.00		
TOTAL	3 047 220.20	TOTAL	3 047 220.20
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	7 000.00	Subventions d'investissement	79 000.00
Opéra° 902 Bibliothèque	1 000.00	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
Opéra° 903 Ateliers municipaux	88 100.00	Dota°, fonds divers et réserves	481 250.93
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	28 620.00	Opérations pour compte de tiers	6 000.00
Opéra° 905 Mairie	5 300.00	Virement sec° fonct	483 883.61
Opéra° 906 Salle des Fêtes	18 800.00	Opéra° d'ordre	14 500 .00
Opéra° 907 Salles de sport	82 900.00		
Opéra° 908 Cuisine	1 000.00		
Opéra° 910 Groupe scolaire	58 400.00		
Opéra° 911 CLSH	10 000.00		
Opéra° 912 Crèche	4 000.00		
Opéra° 913 Loc Boue			
Opéra° 918 Logements	16 500.00		
Opéra° 919 Plaine des sports	25 798.72		
Opéra° 920 Eglise			
Opéra° 923 Electrification	100 000.00		
Opéra° 924 Espaces verts	31 000.00		
Emprunts et dettes assimilées	40 963.58		
Opérations pour compte de tiers	12 000.00		
Restes à réaliser	311 726.31		
Résultat reporté	421 525.93		
Hors opérations			
TOTAL	1 264 634.54	TOTAL	1 264 634.54

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Vote

Pour 23

Abstention 0

Contre 0

2008-04-04

TAUX 2008 DES IMPÔTS LOCAUX

Le Maire propose de fixer les taux 2008 de la manière suivante :

Taxe d'habitation	15.05 %
Taxe foncière bâtie	19.98 %
Taxe foncière non bâtie	72.72 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré,

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-05

BUDGET CLSH – COMPTE DE GESTION 2007

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2007 du CLSH comme indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	81 945.62	Chap 70	58 398.75
Chap 12	35 452.39	Chap 74	63 766.64
Chap 65		Chap 77	
		Chap 002	2 539.63
TOTAL	117 398.01	TOTAL	124 525.02
<i>Résultat : excédent de 7 127.01 €</i>			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
TOTAL	00.00	TOTAL	00.00
<i>Résultat : 0.00 €</i>			

BALANCE GENERALE			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	117 398.01	124 525.02	+ 7 127.01
Investissement	00.00	00.00	0.00
TOTAL	117 398.01	124 525.02	+ 7 127.01

Vote du Compte de Gestion 2007

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par Mr Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé, lors d'un précédent Conseil, le compte administratif de l'exercice 2007.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différents sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
-------------	------	----	------------	---	--------	---

2008-04-06

BUDGET CLSH – AFFECTATION DU RESULTAT 2007

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent) 4 767.38 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) 2 359.63 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) **7 127.01 €**

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement 0.00 €

→ Affectation en report de fonctionnement R 002 du BP 2008 7 127.01 €

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
-------------	------	----	------------	---	--------	---

2008-04-07

BUDGET CLSH – BUDGET PRIMITIF 2008

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2008 du Centre de Loisirs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	86 500.00	Chap 70	62 558.19
Chap 12	47 000.00	Chap 74	63 814.80
Chap 65		Chap 002	7 127.01
TOTAL	133 500.00	TOTAL	133 500.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
0.00		0.00	
TOTAL		TOTAL	

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-08

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire expose qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

Le Conseil municipal considérant les services rendus par Monsieur Jean-Marie HERELLE, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier, décide de lui allouer pour la durée de sa gestion l'indemnité de conseil au taux plein calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté susvisé, et ce à compter du jour d'installation de l'assemblée.

La dépense correspondante sera imputée à l'article 6225.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-09

ELECTION MUNICIPALES 2008 – AUTORISATION DE REGLEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS MUNICIPAUX

Le Maire explique que dans le cadre des différentes élections, le personnel municipal participe à l'organisation et au bon déroulement du scrutin. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de la fonction publique territoriale, il convient que le Conseil municipal autorise le Maire à indemniser les agents ayant participé aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008.

Vu les Décrets 86-252 du 20 février 1986, et 2002-63 du 14 janvier 2002 relatifs à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le régime indemnitaire des agents ayant participé aux élections municipales des 9 et 16 mars 2008 comme suit :

- Directeur Général des Services et Rédacteur : indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (352.12 €par tour)

-

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2008-04-10

HEURES SUPPLEMENTAIRES – AUTORISATION DE REGLEMENT

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'autoriser par le Conseil Municipal le paiement des heures supplémentaires des agents travaillant à temps partiel.

Madame Maryvonne SCHMIDT employée au groupe scolaire en qualité d'agent des services techniques sur la base de 20 heures par semaine, a dû effectuer plusieurs remplacements d'agents placés en maladie ordinaire, soit 102 heures supplémentaires effectuées sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2008, soit une moyenne de 8 heures 30 par semaine.

Oùï ces explications et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer Madame Maryvonne SCHMIDT 102 heures supplémentaires.

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2008-04-11

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE
AU SEIN DU SDEEG**

M Jean-Pierre FAVROUL, Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner deux délégués pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.

Madame Marie-France FRADIN et Monsieur Patrick JACQUART se portent candidats.

Oùï ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Désigne

Madame Marie-France FRADIN

Et

Monsieur Patrick JACQUART

en qualité de délégués de la commune pour le représenter au sein du SDEEG.

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

2008-04-12

**COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire explique qu'il convient de désigner 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) pour que les services fiscaux puissent choisir dans cette liste les futurs membres de la Commission des Impôts directs.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe la liste des contribuables proposés pour siéger au sein de la Commission des impôts directs comme suit (voir document annexé).

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

2008-04-13

**CONVENTION D'ADHESION
AU SERVICE DE MEDECINE DU CDG 33**

Le Maire explique qu'il est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Il explique que le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde offre de très bonnes prestations, tant financièrement que d'un point de vue qualitatif.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- sollicite le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités
- autorise Monsieur le Maire à conclure la Convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle selon projet annexé à la présente délibération
- prévoit les crédits correspondant au budget de la collectivité.

Vote Pour 23 Abstention 0 Contre 0

Délibération 2008-04-14

**RETRAIT DELIBERATION 2008-03-09
CONCERNANT L'ELECTION DES DELEGUES AU SIEA**

Le Maire explique qu'en vertu d'une modification des statuts du syndicat du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac, Latresne, Carignan-de-Bordeaux et Cénac (SIEA), il revient désormais à la CUB et non plus à la commune de désigner les délégués chargés de représenter la commune au Comité syndical de ce syndicat mixte.

Considérant le courrier de la Préfecture de la Gironde en date du 8 avril 2008.

Et ouï ces explications,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de procéder au retrait de la délibération 2008-03-09 du Conseil municipal en date du 21 mars 2008 portant désignation des délégués de la commune au sein du SIEA

<u>Vote</u>	Pour	23	Abstention	0	Contre	0
--------------------	------	----	------------	---	--------	---

Avant de lever la séance, le Maire tient à saluer la présence de Romain Barraud, le jeune Maire du Conseil municipal des jeunes, et lui adresse ses félicitations pour être venu assister aux délibérations.

La séance est levée à 20h15.